

Philippe MERLAND
Commissaire-Enquêteur
4, Impasse des Marnes
86240 SMARVES

à

Monsieur Patrice AZILE
Maire de MONTHOIRON
6, Rue de la Garenne
86210 MONTHOIRON

PROCES-VERBAL DE NOTIFICATION

Des observations et propositions issues de l'enquête publique

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, le commissaire enquêteur a rencontré, dans les huit jours suivants la fin de l'enquête publique, le porteur de projet, afin de lui communiquer les observations du public, les questions du commissaire enquêteur, le tout consigné dans un Procès-Verbal de Notification.

L'arrêté municipal par délibération n° 2021-35 en date du 30 août 2021 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour le projet de Révision allégée du PLU de la commune de MONTHOIRON.

L'enquête publique s'est déroulée, comme prévu dans l'arrêté municipal, sur une période de 33 jours consécutifs, du lundi 20 septembre 2021 à 14 h au vendredi 22 octobre 2021 à 12h.

Outre ses interventions pour viser le registre et les documents d'enquête, s'assurer de l'affichage de l'avis d'enquête sur le site, visiter le site, le commissaire enquêteur a tenu trois permanences de trois heures (2 fois) et trois heures 30 (1 fois) en mairie de MONTHOIRON les :

- lundi 20 septembre 2021 de 14h30 à 17h30,
- mardi 28 septembre 2021 de 15h30 à 19h
- lundi 4 octobre 2021 de 14H30 à 17H30

1) Le déroulement de l'enquête et les observations

Les trois permanences ont pu se dérouler normalement avec les mesures barrières exigées.

La participation en mairie de MONTHOIRON a été relativement faible tout au long des 3 permanences (une quinzaine de visites au total en ne comptant pas les visites multiples de certaines personnes).

Au total, durant toute la période de l'enquête publique, 65 observations ont été rédigées ou déposées,

2) Les questions du commissaire enquêteur :

L'examen du dossier et des différents thèmes abordés a conduit aux questions suivantes du commissaire enquêteur :

Question n° 1 : Une seule enquête pour 3 objets distincts

Plusieurs administrés m'ont interrogé sur ce point s'étonnant qu'il n'y ait pas eu 3 enquêtes publiques afin de pouvoir se positionner, éventuellement, différemment sur chaque objet

Pouvez-vous préciser les raisons qui ont orienté le choix d'une enquête unique avec ces 3 objets ?

N'y avait 'il pas matière à scinder chaque objet pour le traiter soit en Modification du PLU, soit en révision du PLU ?

Question n°2 : Délibération du Conseil Municipal sur ce projet d'enquête

Au cours de mes entretiens, j'ai eu des éléments contradictoires sur la participation au vote de certains conseillers qui auraient dû se limiter à la simple participation à la réunion sans voter.

Pouvez-vous m'indiquer , dans un souci de parfaite information, le déroulement exact de cette délibération ?

Question n°3 : La révision du PLU et le PADD

De nombreux citoyens, tant dans leur courrier que lors de leur visite aux permanences, font état que ce projet de révision n'est pas en cohérence avec le PADD de la commune

Que répond le porteur de projet à ces multiples interrogations ?

Question n°4 : Implantation d'éoliennes à proximité d'habitations

L'une des éoliennes est prévue à moins de 500 m d'une habitation dans le projet d'implantation initiale...mais il semblerait que ce projet ait été modifié après l'ouverture de l'enquête !!! (nouveau projet présenté devant la CDNPS, Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le 23 septembre 2021)

Que pensez-vous de cette affirmation émise lors de mes permanences ?

Question n°5 : Modification de zones pour l'agrandissement du centre équestre et la possibilité d'extension de constructions existantes

Certains administrés font état que dans les deux cas, vu l'importance des zones changeant de classement, il est envisageable que les constructions futures soient bien plus nombreuses et donc en décalage avec le PADD

Pouvez-vous apporter des précisions sur ces différents points ?

Question n°6 : Avis des communes limitrophes sur la révision allégée du PLU de MONTHOIRON

Seule la commune de VOUNEUIL sur Vienne a transmis cet avis...

- Pouvez-vous me communiquer les avis des autres communes si vous en disposez ?

Les éléments demandés sont à consigner dans un "mémoire en réponse" à produire dans les délais impartis de quinze jours, soit au plus tard le jeudi 18 novembre 2021, et à remettre au commissaire enquêteur, en trois exemplaires.

Le commissaire enquêteur
Philippe MERLAND